



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique

#### District électoral de Sainte-Marthe

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 mai 2019, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2019-0620 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant une partie de l'immeuble correspondant au lot 2 304 836 du cadastre du Québec situé au 1001 du rang Saint-Malo.
- 2 Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

#### **DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION**

##### Objet :

- Ajouter à la liste des usages déjà autorisés pour la zone PI-3575, l'usage « 639 Autres services d'affaires », et ce, uniquement sur la partie de lot correspondant au bâtiment existant et ses dépendances (constructions, équipements et stationnements existants) et que, aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et du respect du périmètre d'urbanisation, le projet particulier n'autorise pas ledit usage sur les autres parties de lot non construite correspondant à la grande affectation « RU » (Rurale).

##### Zone visée :

#### **PI-3575.**

##### Localisation de la zone visée :

Le projet est située dans une partie de la zone PI-3575 (publique et institutionnelle) qui est circonscrite approximativement par le rang Saint-Malo au sud et par le prolongement de la montée Sainte-Marthe et de la rue du Fer-des-Marais.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 18 juin 2019 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :  
  
Direction de l'aménagement et du développement urbain  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone: 819 372-4626  
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :
  - la description ou l'illustration de la zone où est situé le lot visé par cette

résolution n° C-2019-0620;  
- la résolution n° C-2019-0620.

Trois-Rivières, ce 5 juin 2019.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière